

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2025

Convocation du 6 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 13 mars 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, PRAIZELIN, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à Mr Cédric JOUSSAUME
Mme Vanessa CULLERIER donne pouvoir à Mr David LUCIEN
Mr Marc BERARDI donne pouvoir à Jean-Pierre BEAUDOIN
Mr Yves GOURDON
Mr Michel GUILLEUX donne pouvoir à Dominique CHAPON

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 06/03/2025

Affichage : 13/03/2025

Secrétaire de séance : Mme Jennifer JOBERT

OBJET : PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CCALS- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose :

Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1er ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11- 2 portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 Février 2021, relative au débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 février 2025, relative à l'adoption du projet de pacte de gouvernance ;

Considérant que les élus communautaires et les élus municipaux des communes membres de la CCALS ont manifesté la volonté d'adopter un Pacte de gouvernance ;

Considérant que le Pacte de gouvernance prévoit de favoriser les pratiques de bonne gouvernance communautaire ;

Considérant la consultation des conseils municipaux sur ledit projet de Pacte, avant son adoption définitive par le conseil communautaire ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal, d'émettre un avis sur le contenu du Pacte de gouvernance de la CCALS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le contenu du Pacte de Gouvernance de la CCALS.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

